

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2020

Excusés : J. Gallin-Martel, C. Souak (Pouvoir à G. Bertola-Boudinaud)

Secrétaire de séance : Graziella Bertola-Boudinaud

Détermination du nombre de conseillers délégués : Compte-tenu du nombre de conseillers municipaux, le CGCT permet la création de 6 postes d'adjoints. Afin de rester dans l'enveloppe, Monsieur le Maire a proposé de créer 4 postes d'adjoints afin de pouvoir créer 4 postes de conseillers municipaux délégués. Décision par 18 voix pour et 4 abstentions de créer quatre postes de Conseillers Municipaux délégués.

Vote des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués : Par 18 voix pour et 4 abstentions, décision de reconduire les indemnités au montant où elles étaient dans le précédent mandat. Soit, 23% de l'indice 1027 – 708,49€ pour le Maire (Maximum 51.6% de l'indice 1027), pour les adjoints 12% de l'indice 1027 – 403,71€ (Maximum 19.8% de l'indice 1027), conseillers délégués 7% de l'indice 1027 - 235,51€.

Information sur les délégations décidées par le Maire aux adjoints et aux conseillers délégués :
Graziella Bertola-Boudinaud : Culture, manifestations, Cérémonies, Bibliothèque, communication-TUN et PEDT.

Laurent Glad : Sports et vie associative, Plan de sauvegarde, RGPD

Chantal Jacobs : Scolaire, Péri-scolaire, restaurant scolaire, CCAS

Jean Marc Pouillon : cadre de vie, environnement

Janine Gallin-Martel : Travaux bâtiments et voiries,

Gilles Gentaz : Urbanisme, PLU

Nathalie Paccini : Jeunes, Centre de Loisirs, CME

Michel Rival : Finances, développement économique, logement

Délégations du Conseil Municipal au Maire : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide, par 18 voix pour et 4 abstentions de déléguer un certain nombre de ses compétences de gestion courante au maire.

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre: L'élection est prononcée à la proportionnelle des groupes du Conseil Municipal.

Sous la présidence du Maire ou de son représentant.

Titulaires: 3 majorité : J.Gallin-Martel, M. Rival, J.M. Pouillon

Suppléants: 2 majorité : C. Jacobs, G. Bertola-Boudinaud – 1 minorité : A. Talbot

La composition est votée à l'unanimité .

Commission de contrôle électoral : Sous la présidence du Maire ou de son représentant :

3 élus de la majorité : G. Gentaz, G. Bertola-Boudinaud, Michel RIVAL

2 élus de la minorité : J.P. Mailles, B. Belony

La composition est votée à l'unanimité.

Détermination du nombre de membres composant le CCAS : Au vu du code de l'Action Sociale et de la Famille son nombre doit être compris entre 8 et 16 membres. Décision par 18 voix pour et 4 abstentions de fixer à 16 le nombre de membres du CCAS, 8 élus du Conseil Municipal et 8 membres choisis par le Maire, en fonction de leur implication dans la vie sociale.

Élection des huit membres du Conseil Municipal qui siègeront au CCAS: Les conseillers municipaux sont élus à la proportionnelle des groupes du Conseil Municipal. Le groupe minoritaire décide de ne pas participer au CCAS. Par 18 voix pour et 4 contre, la composition du CCAS est arrêtée de la façon suivante :

Le CCAS est présidé de droit par le Maire.

C. Jacobs, J. Gallin-Martel, I. Groussol, C. Sondaz, M. Rival, D. Rahis, C. Souak, M.P. Mermet

Il sera composé également de huit membres désignés par le Maire : André Gadoud, Encarnacion Salomon, Colette Deroux-Dauphin, Monique Viollet, Agnès Devic, Colette Mallein, Andrée Barbier, Anne-Marie Charrier.

Mise en place des commissions :

Décision par 18 voix pour et 4 abstentions de créer 12 commissions. Le groupe minoritaire décide de ne pas participer aux commissions actuellement.

Composition des commissions :

Proposition de composition suivante des commissions :

Finances – Développement économique : M. Rival, J.M. Pouillon, P. Bonnaire, L. Glad

Scolaire, Péri-scolaire, restaurant scolaire : C. Jacobs, G. Bertola-Boudinaud, N. Paccini, J.P. Rukundo

PEDT : G. Bertola-Boudinaud, M.P. Mermet, L. Glad, C. Jacobs, N. Paccini

Culture, manifestations, cérémonies, Bibliothèque : G. Bertola-Boudinaud, I. Groussol, N. Paccini, P. Bonnaire, G. Gentaz

Sports, vie associative : L. Glad, D. Rahis, M.P. Mermet, G. Bertola-Boudinaud, C. Souak, X. Francisco

Jeunes, Centre de Loisirs, CME : N. Paccini, M.P. Mermet, G. Bertola-Boudinaud, C. Jacobs, P. Bonnaire

Logement : M. Rival, C. Jacobs, G. Bertola-Boudinaud, P. Bonnaire, C. Sondaz, J. Gallin-Martel

Travaux – bâtiments – voiries : J. Gallin-Martel, D. Rahis, M. Rival, P. Bonnaire, G. Gentaz, G. Bagci

Cadre de vie – environnement : J.M. Pouillon, C. Jacobs, M. Vuong, I. Groussol,

Plan de Sauvegarde Communal, RGPD : L. Glad, M. Rival, P. Bonnaire, M.M. Mermet

Communication – TUN : G. Bertola-Boudinaud, M. Rival, J.M. Pouillon, N. Paccini, L. Glad

Urbanisme – PLU : G. Gentaz, M.P. Mermet, M. Vuong, M. Rival, J. Gallin-Martel

Délégation à Territoire d’Energie : Titulaire Christian Beton, Suppléant Gilles Gentaz (Unanimité)

Délégation au Syndicat Mixte du Bassin de la Bourbre (Au titre des compétences hors Gemapi) : Michel Rival (Unanimité)

Délégation au SMND (par l’intermédiaire de la CAPI) : Paul Bonnaire, Jean-Marc Pouillon (Unanimité)

Attribution des travaux de la Place : Près de vingt entreprises ont retiré les dossiers. Seules deux entreprises ont répondu.

Le groupement Genevrey-Eiffage : Notation 55,47 sur 60 / Prix : 159 384,72€ HT

L’entreprise Fournier : Notation 60 sur 60 / Prix 147 357,98€ HT

Par 18 voix pour et 4 contre les travaux sont attribués à l’entreprise Fournier.

Attribution du marché d’installation de 14 caveaux 3 places et de 2 caveaux 6 places au cimetière :

4 entreprises ont été consultées. Deux ont fait une proposition.

Les Pompes Funèbres Boudrier : 30 416,67€ HT

L’entreprise Thierry Debiez Travaux Publics : 31 200,00€ HT

Par 18 voix pour et 4 abstentions, décision de retenir la proposition de T. Debiez, car les caveaux sont de meilleure qualité et il propose une meilleure finition de graviers.

Centre de Loisirs d’été : convention avec la Fraternelle. Pour un fonctionnement de trois semaines, du 6 au 24 Juillet, la Fraternelle propose de prendre en charge l’animation avec 1 directeur et 4 animateurs pour un montant de 9 970€. (Unanimité)

Tarif du Centre de Loisirs d’été et date d’ouverture : Décision unanime d’ouvrir du 6 au 24 juillet et de majorer les tarifs de 2 % soit

Quotient familial	Prix jour 2019/ 2020	Prix semaine de 5 jours 2019	Prix semaine de 5 jours 2020
De 0 à 290€	4,70€ / 4.80 €	23,50€ + 2€	24.00 + 2 €
De 291 à 580€	7.10€ / 7.25 €	35.50€ + 2€	36.20 + 2 €
De 581 à 742€	9,70€ / 9.90 €	48,50€ + 2€	49.50 + 2 €
De 743 à 952€	12.20€ / 12 .45 €	61.00€ + 2€	62.20 + 2 €
De 953 à 1232€	14,80€ / 15.10 €	74€ + 2€	75.50 + 2 €
De 1233 à 1353€	17,65€ / 18 €	88.25€ + 2€	90.00 + 2 €

Sup ou égal à 1354€	18,90€ / 19.30 €	94,50€ + 2€	96.40 + 2 €
Hors commune inférieur à 1000€	19,95€ / 20.35 €	99,75€ + 2€	101.75 + 2 €
Hors commune supérieur à 1000€	20,40€ / 20.80 €	102,00€ + 2€	104.05 + 2 €

Restaurant scolaire – Décision unanime :

- De maintenir le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2020-2021 soit 1 € pour la garderie du matin et 1.5 € pour la garderie du soir,
- De réévaluer de 2 % les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2020-2021, les fixant comme suit :

Quotient familial	Prix du repas 2019	Prix du repas 2020
au-dessous de 500 €	2.80 €	2.85 €
de 500 € à 799 €	4.10 €	4.20 €
de 800 € à 999 €	4.70 €	4.80 €
supérieur ou égal à 1 000 €	5.10 €	5.20 €
hors commune	6.20 €	6.30 €
adulte	8.60 €	8.80 €

Dé-confinement : Compte-tenu des décisions au plan national et des protocoles sanitaires strictes, toutes les salles municipales sont fermées jusqu'à nouvel ordre. L'accord a été donné pour les pratiques sportives en extérieur avec des protocoles sanitaires précis. Depuis le 11 mai, les écoles ont rouvert progressivement avec des effectifs limités. Au mois de mai, la restauration scolaire et la garderie du soir ont aussi rouvert. Depuis le début juin la garderie du matin fonctionne à nouveau

Rapport annuel de la bibliothécaire : adoption par 21 voix pour et une abstention du rapport de la bibliothécaire. La bibliothèque est animée par une bibliothécaire professionnelle et une équipe de 11 bénévoles. Elle accueille le public 10h par semaine avec 4 ouvertures et les publics spécifiques (écoles, crèches...) 8h par semaine. Elle propose 9664 livres, dont 3527 pour les adultes et 6137 pour les jeunes, ainsi que 229 documents sonores et 119 vidéo. Le fonds est complété par 477 ouvrages venant du dépôt de la Bibliothèque Départementale. Il y a 486 emprunteurs actifs, 290 adultes et 196 enfants, 97 nouvelles inscriptions en 2019.

Adoption de la liste des commissaires pour la CCID (Commission Communale des Impôts directs). Le Conseil Municipal doit désigner 16 titulaires et 16 suppléants et la Direction des Impôts choisira 8 titulaires et 8 suppléants au sein de cette liste.

Propositions de Titulaires : Planche Denise, Charreton Franck, Belony Bernard, Charrier Anne-Marie, Mallein Colette, Goyet Christian, Gaillard Jacques, Rival Michel, Girard Guy, Barbier Andrée, Farfouillon Jérôme, Vicente Luis, Ferrand Frédéric, Vuong Maria, Plantier Serge, Bégagnon Sylvie.

Propositions de suppléants : Dominguez Robert, Venturini Jeannine, Gadoud André, Chevallier Pierre, Bonnet Denise, Debiez Jean-Marc, Fréchet Guy, Mermet Marie-Pierre, Guillaud-Rollin Christiane, Leseur Annie, Durand Jean-Paul, Compte Marie, Folliasson Christian, Yvrard Nicole, Meyer Eric, Veyron Brigitte.

Commission d'urbanisme :

Déclarations préalables :

Cihan Attak : Parcelle AE 769, en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une piscine de 9,60m², 1157 montée Saint Romain.

Mustafa Bagci : parcelle AC 334, en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 au PPR, pour mise en place d'un baie vitrée à la place de la porte du garage, 339, rue des Châtaigniers.

SDIS de l'Isère : parcelle AE 124, en zone Ua au PLU, pour remplacement des menuiseries extérieures, 80, place du 8 mai 45.

Permis de Construire :

Pierre Vella : parcelle AB 997, en zone UbOA1 au PLU, Bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle sur un terrain du lotissement « les logis de Boussieu »

Murat Sarikaya : parcelle AB 363, en zone UbOA1 au PLU, Bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle sur un terrain du lotissement « Les logis de Boussieu ».

